



# GARANTIE ET EXTENSION DE GARANTIE

Couvertures mécaniques Tout Sauf et Complète

## ÂGE ET KILOMÉTRAGE À LA CONCLUSION DU CONTRAT

GARANTIE PANNE MÉCANIQUE	EXTENSION DE GARANTIE
Tout sauf < 6 ans < 130 000 km	Tout sauf < 5 ans < 100 000 km
Complète < 10 ans < 150 000 km	Complète < 7 ans < 120 000 km

## VÉHICULE D'OCCASION

Véhicule Privé ou Utilitaire  
Inférieur ou égal à 30 CV  
Inférieur à 3.5 tonnes  
Toutes marques (4x4 inclus)

## DURÉES DE COUVERTURE

GARANTIE PANNE MÉCANIQUE	EXTENSION DE GARANTIE
12 mois*	6 mois 12 mois 24 mois 36 mois 48 mois 60 mois

## USAGE DU VÉHICULE

Usage privé uniquement  
Hors usages tels que : Taxi, Auto-école, VSL, Ambulance, usage pour Spectacles, Cascades, Épreuve sportive ou de vitesse, Rallye, Course, Société de location, Société de fret.

## PLAFOND DE REMBOURSEMENT PAR DOMMAGE

Tout sauf jusqu'à 10 000 €\*\*  
Complète jusqu'à 8 000 €\*\*

## ÉNERGIES

Essence  
Diesel  
Électrique  
GPL (si d'origine)

## OPTION

**GARANTIE PANNE MÉCANIQUE**  
Véhicule de remplacement  
dès 1 heure de réparation en temps barème

## LIMITES TERRITORIALES

Réparations effectuées au sein de  
l'Union Européenne inclus Royaume-Uni  
(hors DOM-TOM)

\* Durée préconisée par le label.

\*\* Limité à la valeur Argus kilométrique du véhicule au jour du sinistre. Prise en charge des dommages jusqu'aux 200 000 km du véhicule.

## SERVICES INCLUS DURANT TOUTE LA DURÉE DU CONTRAT

1er Diagnostic pris en charge à hauteur de 80 €

Dépannage et remorquage disponibles sans interruption au 03 60 03 70 56

Service Relations Clientèle du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00 au 0 970 809 054

Espace dédié pour votre client avec une fonction de géolocalisation des réparateurs près de lui

Contrat cessible de particulier à particulier



## LA COUVERTURE MÉCANIQUE

**Pour les véhicules de moins de 6 ans et moins de 130 000 km (garantie panne mécanique) ou moins de 5 ans et moins de 100 000 km (extension de garantie) à la conclusion du contrat**

Le contrat couvre **TOUS\*\*** les organes mécaniques du véhicule ainsi par exemple :

**SYSTÈME D'ALIMENTATION** : pompe injection, débit mètre, module d'injection, régulateur de pression, pompe à carburant, puit de jauge, moteur pas à pas, pompe à vide, électrovanne d'avance, vanne egr, boîtier papillon, doseur egr, pompe à air, capteur différentiel, électrovanne de turbo, poumon swerl, électrovanne egr, pompe hp, capteur de pression de gazole.

**BOÎTE DE VITESSES MANUELLE / AUTOMATIQUE / ROBOTISÉE** : étanchéité, boîte de vitesses, arbres, pignon, synchro, fourchettes, roulements, carter\*, verrouillage, capteur de vitesses, différentiel, éléments de synchro, joint d'étanchéité (transfert), joints d'étanchéité, biellettes internes, satellites et planétaires, révision boîte de vitesses, le dispositif d'embrayage (mécanisme, butée, émetteur, récepteur), calculateur, convertisseur de couple, électro-vanne, bloc hydraulique, capteur de vitesses, capteur de pression d'huile, pompe à huile, actionneur de boîte (plafond de remboursement limité à 2 000 € TTC), actionneur d'embrayage (plafond de remboursement limité à 2 000 € TTC).

**CLIMATISATION** : compresseur de climatisation, calculateur de clim, condenseur, déshydrateur, platine de commande de clim, radiateur de clim, ventilateur de clim, façade de climatisation, sonde évaporateur, évaporateur de clim, détendeur.

**DIRECTION** : crémaillère, pompe de direction assistée, vérin, valve distributrice, arbre, rotules (droite et gauche), colonne, axes, cardans, électropompe.

**FREINAGE** : cylindres de roues, le bloc ABS et les capteurs ABS / ABR, contacteur de pédale, maître cylindre, servo frein (amplificateur), pompe à vide, étriers (AVD, AVG, ARD, ARG), répartiteur.

**SÉCURITÉ** : déclencheur, ré-tenseur, air bag, boîtier coussin airbag, calculateur air bag, air bag frontal, air bag latéral, air bag rideau.

**TURBO COMPRESSEUR** : essence ou diesel, échangeur (radiateur), électrovanne de turbo.

**MOTEUR** : étanchéité moteur, bloc\*, arbres à cames, courroie de distribution, chaîne de distribution, vilebrequin, piston, pompe à huile, culasse, joint de culasse, galet de distribution, joint couvre culasse, joint spi, poulie damper, bielles, calculateur moteur, capteur point mort haut, carter\*, collecteur d'admission, coussinets de bielle, culbuteurs, guides de soupapes, injecteurs, injecteur pilote, pochette de rodage, pousoirs, segments, sonde de niveau d'eau, soupapes, support moteur, tresse de palier ar, turbo essence / diesel, volant moteur, rampe d'injecteurs, sonde température moteur, tuyaux, sonde de niveau d'huile, chemise, cache culbuteur, FAP.

**CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT** : radiateur moteur, pompe à eau, ventilateur, calorstat, boîtier d'eau, moteur chauffage, sonde température, thermo contact, thermostat, radiateur de chauffage, moto ventilateur, échangeur air air, pastilles de dessablage, radiateur d'huile.

**TRANSMISSION** : étanchéité, cardans (AVD, AVG, ARD, ARG), ponts, arbres de transmission, couronne, pignons, roulements (AV et AR), 4x4 transfert, soufflet de cardan, arbre de roue, joints d'accompagnement, moyeux, paliers, roulements de roue arrière.

**CABRIOLET** : calculateur toit ouvrant, contacteur toit ouvrant, moteur de custode.

**CIRCUIT ÉLECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE** : alternateur, démarreur, régulateur et limiteur de vitesse, allumeur, module d'allumage, faisceaux, calculateur moteur, moteurs lève-vitres (ARD, ARG, AVD, AVG), calculateur de recul, capteur de pression d'air, Bm 34, capteur fap, moteur de porte latérale, capteur de luminosité, capteur pédale embrayage, capteur de régime, moteur de coffre, moteur de trappe, réchauffeur de gazole, téléchargeur bsi, capteur de bouchon, capteur d'ensoleillement, actionneur de trappe, résistance de moto ventilateur, contacteurs (fixe et mobile), actionneur de porte, antidémarrage codé, moteur essuie-glaces, moteurs lave-glaces (AV, AR), relais préchauffage, actionneur de coffre, boîtier bitron, BSI, capteur de pluie, centralisation (récepteur), com 2000, écran et lecteur GPS (plafond de remboursement limité à 3 000 € TTC), auto-radio (plafond de remboursement limité à 3 000 € TTC), commodo essuie- vitres, commodo phare, connexion air bag, contacteur tournant, bobine d'allumage, sonde lambda, antenne transpondeur, téléchargeur calculateur, commodo de clignotant, contacteur de frein à main, motoréducteur de clim, calculateur de fap, faisceaux de bougies, pompe à vide, pompes lave-glaces (AV et AR), porte ampoule, pulseur de chauffage (intérieur), capteur pression d'admission, contacteur de marche arrière, nattes chauffantes (si détaillables), relais de moto ventilateur, platine de lève-vitres, potentiomètre de pédale, capteur de pédale, contacteur de stop, relais double, capteur d'arbre à came, blindage faisceau, faisceau moteur, contacteur d'inhibition, interrupteurs, boîtier de préchauffage, centrale clignotant, relais, résistance de pulseur, sonde de température extérieure.

**SYSTÈME ADBLUE\*** : pompe, calculateur, système de chauffage, injecteur, filtre NOX.

**PONT** : pièces internes lubrifiées au Pont, couronnes, pignons et roulements, satellites.

\* Si suite au dommage causé uniquement par le bris d'un des organes couverts par le contrat.

**\*\*A L'EXCEPTION DE** : la sellerie, les ceintures de sécurité, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, l'installation audio-phonique, téléphonique et vidéo, les glaces, les rétroviseurs et leurs éventuels moteurs, les mécanismes de lève-vitres électriques sauf si couplés avec le moteur, la lunette dégivrante, les serrures, les alarmes, les antennes, le ou les toits ouvrants, les suspensions (y compris bras et rotules avant et arrière), traverse arrière, les triangles avant et arrière, les barres stabilisatrices, les amortisseurs et sphères de suspension, les roues, les batteries, les réservoirs, les courroies (sauf distribution), les galets accessoires, les canalisations, les durits et câbles divers, les flexibles, les pédales, les bougies, la commande de boîte de vitesses, les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, le combiné et l'afficheur de bord, les systèmes d'assistance à la conduite (correcteur d'assiette, suspension pilotée...), la ligne d'échappement y compris le catalyseur, les capteurs de recul, le capteur de pression des pneumatiques, le système d'aide au stationnement, les recharges de climatisation, les bougies d'allumage et de préchauffage, le disque d'embrayage, la montre, le moteur capote ou toit ouvrant, les vitres, les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux, le carburateur.

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Le prix de la main d'œuvre remboursé sera le tarif affiché en vigueur du réparateur.

Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les fluides, les contrôles, les réglages, les diagnostics au-delà du premier et dans la limite de 50 euros, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau.

D'une manière générale, tous les véhicules, quels que soit leurs cylindrées, dont le volume de ventes annuelles en France du "Marque / Modèle / Moteur" sont < 200 unités sont exclus.

**Le contrat s'applique à condition que** : Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile. Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes. Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non agréées par le constructeur. Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé. Une demande d'accord soit effectuée auprès du Plateau Technique de Cirano avant toute intervention sur le véhicule (dans les 5 jours ouvrés suivant la date d'immobilisation). Le contrat soit déclaré à Cirano dans les 5 jours après la vente. La copie du contrôle technique du véhicule soit fournie à Cirano.